

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 novembre 2019

## TRÉSORERIE DES ASSOCIATIONS - (N° 2127)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CL37

présenté par  
Mme El Hairy, rapporteure

-----

**ARTICLE 5 BIS**

I. – Au *a* du 3° du I, substituer au mot :

« troisième »

le mot :

« quatrième ».

II. – En conséquence, rédiger ainsi le *b* du même 3° du I :

« *b*) La vingt-quatrième ligne du tableau du second alinéa du 2° du II est remplacée par deux lignes ainsi rédigées :

«

L. 822-11-2 à L. 822-13	L'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes
L. 822-14	La loi n° du visant à améliorer la trésorerie des associations

».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination juridique